



Changement de statut etudiant a vie privée apres jugement

Par **walidbouhaja**, le **31/08/2011** à **17:01**

Bonjour,

bonjour, je suis content d adhrer sur ce site je vous fait part de mon cas

je suis rentré en france pour mes etudes j ai eu deux echecs et un changement d orientation qui m a causé le refus de renouvellement de titre de sejour etudiant malgré j etais entrain de reussir ma licence

informatique j avais des conditions dur vraiment que tout etudiant etranger rencontre en France

je suis désolé c etais un mauvais destin mais je me suis levé a pieds et j ai engagé un avocat pour regler le probleme donc a partir de 10fevrier j etais en situation irréguliere

j ai fourni tout ce qui faut avec mon avocat et resultat de tout c est que le juge a annulé

l OQTF et oblige le prefet de bouche du rhone de me ddelivrer une APS A PARTIR de 6juillet ET QUE LE PREFET DOIT DEJA EXAMINER MA SITUATION DANS UN MOIS MAIS je me suis déplacé au nord au pas de calais

pour rejoindre ma copine et on s est marié le 16 juillet 2011 mon avocat m a dit de déposer le dossier

de changement de statut sachant qu il a demandé le transfert de mon dossier de la prefecture de

bouche du rhone a la prefecture de pas de calais en m envoyant le fax de la demande détaillé que j ai déposé avec le dossier complet de changement de statut a la soçus prefecture de bethune

on m a dit il faut attendre entre une semaine et trois mais j ai rien reçu pour l instant pour ca je vous pose mon probleme

je resume la decision de juge etait en ma faveur j ai suivi les conseil de mon avocat qui d ailleurs m a appelé ca fait une semaine en me disant

que le prefet a fait appel sachant que j ai déjà déposé ce qui faut déposer a la sous prefecture

ou je dépend
merci de me dire que si cette attente est normale ? personnellement j ai un bon présentiment
mais l attente est longue pour commencer un vie normale
merci